



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 18

No. FDS : 328806
V005.1

LOCTITE CAT 9

Révision: 14.12.2021

Date d'impression: 04.08.2022

Remplace la version du: 17.06.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

LOCTITE CAT 9

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE

Rue de Silly 161

92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000

ua-productsafety.fr@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet
<https://mysds.henkel.com/index.html#/appSelection> ou www.henkel-adhesives.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

Toxicité aiguë H302 Nocif en cas d'ingestion. Voie d'exposition: Oral(e)	Catégorie 4
Toxicité aiguë H312 Nocif par contact cutané. Voie d'exposition: Cutané(e)	Catégorie 4
Corrosion cutanée H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Lésions oculaires graves	Catégorie 1B
H318 Provoque de graves lésions des yeux. Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	Catégorie 1
Risques chroniques pour l'environnement aquatique H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

Pictogramme de danger:



Contient

3,6,9-triazaundécaméthylènediamine

3,6-diazaoctane-éthylènediamine

polyéthylènepolyamines

3,6,9,12-Tetraazatetradécaméthylènediamine

Mention d'avertissement:

Danger

Mention de danger:

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseil de prudence:
Prévention**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Conseil de prudence:
Intervention**

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description chimique générale:

Durcisseur

Substances de base pour préparations:

Amine organique

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	203-986-2 01-2119487290-37	50- 100 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Chronic 2 H411 Skin Corr. 1B H314
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	203-950-6 01-2119487919-13	5- < 10 %	Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Sens. 1 H317 Skin Corr. 1B H314 Aquatic Chronic 3 H412
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	268-626-9, 268- 626-9 01-2119485823-28	1- < 5 %	Acute Tox. 4; Cutané(e) H312 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Acute Tox. 4; Oral(e) H302
3,6,9,12- Tetraazatetradécaméthylènediamine 4067-16-7	223-775-9 01-2119485826-22	1- < 5 %	Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1 H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Acute Tox. 4; Oral(e) H302 Acute Tox. 4; Cutané(e) H312

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

INGESTION : Nausée, vomissement, diarrhée, douleur abdominale.

Cause des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés:**

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Indications additionnelles:

En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de sécurité.

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.

Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Maintenir les emballages fermés hermétiquement.

Se reporter à la Fiche Technique.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Durcisseur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

aucun(e)

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environnemental Compartment	Temps d'expositio n	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Terre				0,683 mg/kg		
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Eau douce		0,0068 mg/l				
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Eau salée		0,00068 mg/l				
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Sédiments (eau douce)				3,43 mg/kg		
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Sédiments (eau salée)				0,343 mg/kg		
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Usine de traitement des eaux usées.		9,73 mg/l				
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Eau douce		0,027 mg/l				
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Eau salée		0,003 mg/l				
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Usine de traitement des eaux usées.		0,13 mg/l				
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Sédiments (eau douce)				8,572 mg/kg		
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Sédiments (eau salée)				0,857 mg/kg		
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Terre				1,25 mg/kg		
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Eau douce – intermittent		0,2 mg/l				
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Eau de mer - intermittent		0,02 mg/l				
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Eau douce		0,0016 mg/l				
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Eau salée		0,0016 mg/l				
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Eau (libérée par intermittence)		0,016 mg/l				
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Usine de traitement des eaux usées.		3,19 mg/l				
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Sédiments (eau douce)				0,14 mg/kg		
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Sédiments (eau salée)				0,14 mg/kg		
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Air						aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Terre				10 mg/kg		
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	oral				0,29 mg/kg		
3,6,9,12-Tetraazatetradecaméthylènediamine 4067-16-7	Eau douce		0,005 mg/l				
3,6,9,12-Tetraazatetradecaméthylènediamine 4067-16-7	Eau salée		0,001 mg/l				
3,6,9,12-Tetraazatetradecaméthylènediamine 4067-16-7	Usine de traitement des eaux usées.		4,2 mg/l				
3,6,9,12-Tetraazatetradecaméthylènediamine 4067-16-7	Sédiments (eau douce)				1,59 mg/kg		
3,6,9,12-Tetraazatetradecaméthylènediamine 4067-16-7	Sédiments (eau salée)				0,159 mg/kg		
3,6,9,12-Tetraazatetradecaméthylènediamine 4067-16-7	Terre				3,4 mg/kg		

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,74 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,29 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6940 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,32 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,38 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,53 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		26 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2071 mg/m3	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		10 mg/kg	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,29 mg/cm2	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,56 mg/cm2	
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		0,036 mg/cm2	
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,54 mg/m3	
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,096 mg/m3	
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,14 mg/kg	
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1,59 mg/m3	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		8550 mg/m3	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,91 mg/kg	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets locaux		44 µg/cm2/day	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,46 mg/m3	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		2542 mg/m3	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		0,4 mg/kg	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		13 mg/kg	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines	Grand public	dermique	Exposition à long		0,68 mg/cm2	aucun danger identifié

68131-73-7			terme - effets locaux			
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		1,59 mg/cm2	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,65 mg/kg	aucun danger identifié
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		32 mg/kg	aucun danger identifié
3,6,9,12-Tetraazatetradecamethylenediamine 4067-16-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,21 mg/kg	
3,6,9,12-Tetraazatetradecamethylenediamine 4067-16-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,14 mg/m3	
3,6,9,12-Tetraazatetradecamethylenediamine 4067-16-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,82 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

Type de filtre: A (EN 14387)

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR; >= 0,4 mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes desécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un rised'éclaboussures.

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide Liquide Ambré
Odeur	Amine
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	320 °C (608 °F)
Point d'éclair	170 °C (338 °F)
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	< 0,1 mm/hg
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (ρ)	0,99 g/cm ³
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Température d'auto-inflammation	321 °C (609.8 °F)
---------------------------------	-------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec les oxydants forts.
Des acides.
Réaction avec des acides forts.
Des bases fortes.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

oxydes de carbone

Une polymérisation rapide pourrait produire une chaleur et une pression excessives.

Peut produire des fumées en cas de chauffage jusqu'à décomposition. Ces fumées sont susceptibles de contenir du monoxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
3,6,9- triazoundécaméthylé- diazamine 112-57-2	LD50	1.716 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	LD50	1.591 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	LD50	1.716,2 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
3,6,9,12- Tetraazatetradecaméthyle- nediamine 4067-16-7	LD50	1.716,2 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
3,6,9- triazoundécaméthylé- diazamine 112-57-2	LD50	1.260 mg/kg	lapins	non spécifié
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	LD50	1.465 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	LD50	1.465,4 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
3,6,9,12- Tetraazatetradecaméthyle- nediamine 4067-16-7	LD50	1.465,4 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi- on	Espèces	Méthode
3,6,9- triazoundécaméthylé- diazamine 112-57-2	Corrosif	4 h	lapins	Test Draize
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Category 1B (corrosive)			OECD Guideline 435 (In Vitro Membrane Barrier Test Method for Skin Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur la méthode de calcul selon la teneur des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Category 1 (irreversible effects on the eye)		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	sensibilisant	Test Buehler	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	douteuse	Essai d'échange de chromatides-sœurs de cellules de mammifère	avec ou sans		OECD Guideline 479 (Genetic Toxicology: In Vitro Sister Chromatid Exchange Assay in Mammalian Cells)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	avec ou sans		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	négatif	Essai de dommage et de réparation d'ADN, dans la synthèse non programmée d'ADN.	avec ou sans		OECD Guideline 482 (Genetic Toxicology: DNA Damage and Repair, Unscheduled DNA Synthesis in Mammalian Cells In Vitro)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	positif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Cancérogénicité

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	LOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	NOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	LOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	NOAEL 50 mg/kg	oral : gavage	26 w daily	rat	OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	NOAEL 350 mg/kg	oral : gavage	4 and 8 weeks daily	rat	OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité

Toxicité (Poisson):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
3,6,9- triazadécaméthylènediamine 112-57-2	LC50	420 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	LC50	570 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	LC50	100 mg/l	96 h	Poecilia reticulata	EU Method C.1 (Acute Toxicity for Fish)
3,6,9,12- Tetraazatetradécaméthylènedi- amine 4067-16-7	LC50	> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
3,6,9- triazadécaméthylènediamine 112-57-2	EC50	24,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	EC50	31 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	EC50	2,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
3,6,9- triazundécaméthylènediamin e 112-57-2	NOEC	0,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3,6,9- triazundécaméthylènediamin e 112-57-2	EC50	6,8 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	EC10	< 2,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	EC50	20 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	EC50	0,5 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	NOEC	0,16 mg/l	72 h	Selenastrum capricomutum (new name: Pseudokirchneriella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
3,6,9- triazundécaméthylènediamin e 112-57-2	CE50	1.600 mg/l	1 h		EU Method C.11 (Biodegradation: Activated Sludge Respiration Inhibition Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	EC0	137 mg/l	30 mn	Pseudomonas putida	DIN 38412, part 27 (Bacterial oxygen consumption test)
3,6,9,12- Tetraazatetradécaméthylènedi amine 4067-16-7	CE50	> 100 mg/l			OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
3,6,9- triazundécaméthylènediamin e 112-57-2	dans les conditions du test, pas de biodégradation d'observée	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	not inherently biodegradable	aérobie	0 %	28 Jours	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn- Wellens/EMPA Test)
3,6-diazaoctane- éthylènediamine 112-24-3	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	162 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Non facilement biodégradable.	aérobie	0 %	162 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	not inherently biodegradable	aérobie	16 %	84 day	OECD Guideline 302 A (Inherent Biodegradability: Modified SCAS Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	-3,16		non spécifié
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	-2,65		OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	-3,67		QSAR (Quantitative Structure Activity Relationship)
3,6,9,12-Tetraazatetradécaméthylènediamine 4067-16-7	-3,67		non spécifié

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT/ vPvB
3,6,9-triazaundécaméthylènediamine 112-57-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
3,6-diazaoctane-éthylènediamine 112-24-3	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
polyéthylènepolyamines 68131-73-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Evacuation du produit:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Après usage, les tubes, cartons et flacons souillés par les résidus de produit devront être éliminés comme déchets chimiquement contaminés dans un centre autorisé de collecte de déchets ou incinérés dans une installation autorisée."

Code de déchet

08 04 09* adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	2320
RID	2320
ADN	2320
IMDG	2320
IATA	2320

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR	TÉTRAÉTHYLÈNE-PENTAMINE
RID	TÉTRAÉTHYLÈNE-PENTAMINE
ADN	TÉTRAÉTHYLÈNE-PENTAMINE
IMDG	TETRAETHYLENEPENTAMINE
IATA	Tetraethy lenepentamine

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	E1
RID	E1
ADN	E1
IMDG	P
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009):	Non applicable
Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° 649/2012):	Non applicable
Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021):	Non applicable
Teneur VOC	< 3 %

(EU)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs). Maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale (articles L461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-1 à 8 publiés dans le fascicule INRS ED835, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
N° tableau des maladies professionnelles:	49
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux). Installations classées: Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées). ICPE 4511

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Cette Fiche de données de sécurité a été rédigée pour la vente des produits Henkel et à destination des acquéreurs de ces produits Henkel. Cette FDS se base sur le règlement européen 1907/2006/CE et fournit des informations conformément à la législation applicable uniquement dans l'Union Européenne. A cet égard, aucune déclaration ni garantie ou représentation, quel qu'il soit, n'a été fournie quant au respect de la réglementation en vigueur d'une autre juridiction autre que l'Union Européenne. En cas d'export hors de l'Union Européenne, veuillez consulter la Fiche de Données de Sécurité du pays concerné pour garantir la conformité ou contacter le département Henkel « Sécurité Produits et Affaires Règlementaires » (ua-productsafety.fr@henkel.com), avant d'exporter dans un autre pays hors de l'Union Européenne.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés